



Mensualités de 166,67 € et une dernière ajustée de 166,47 €. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 0% soit un montant total dû de 10 000 €.
Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

PRÊT ÉTUDIANT

0 % TAEG FIXE*



*Taux annuel débiteur fixe de 0% soit un Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 0%.

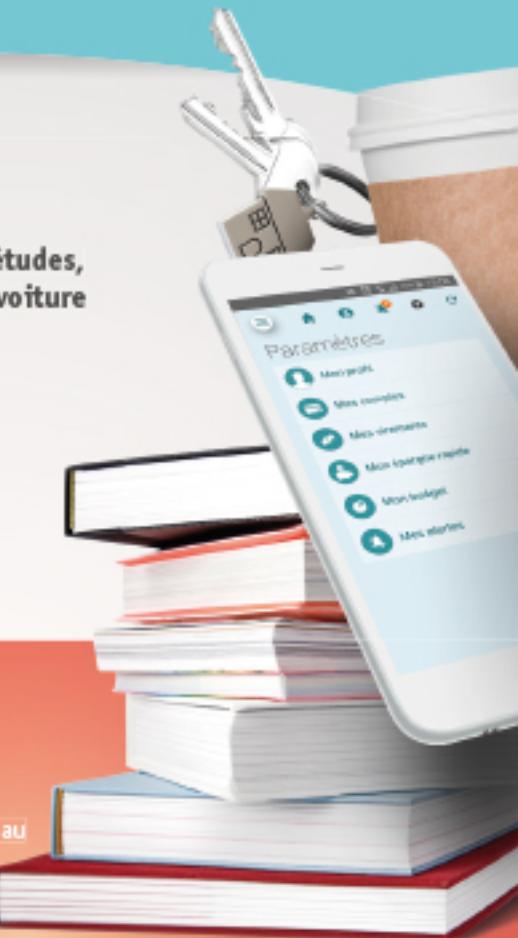
Exemple : pour un prêt étudiant - apprenti de 10 000 €, d'une durée de 60 mois. Le remboursement s'effectue en 59 mensualités de 166,67 € et une dernière ajustée de 166,47 €. Montant total dû de 10 000 €, dont intérêts de 0 €, sans frais de dossier et hors assurance facultative.

Le coût de l'assurance si vous la souscrivez est de 5,45 €/mois et s'ajoute à l'échéance de remboursement du crédit. Le montant total illi par l'emprunteur au titre de l'assurance, sur la durée totale du prêt sera de 327€ pour un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAE) de 1,28%.

Offre valable du 03/06/2022 au 31/08/2022 pour les jeunes inscrits dans un établissement d'enseignement reconnu par l'Education nationale, sur les Prêts Personnels jusqu'à 50 000 €, pour une durée de 12 mois à 120 mois, dans les critères participantes, sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale, préteure. Pour les minimes : inscription du prêt par les représentants légaux. Vous disposez d'un délai légal de rétractation. Renseignez-vous auprès de votre caissier pour connaître la disponibilité et les conditions de cette offre dans votre Caisse régionale de Crédit Agricole. Coût de l'assurance emprunteur pouvant varier en fonction de votre situation personnelle (montant de prêt, conditions et renouvellement garantis indiqués au contrat). Renseignez-vous sur le coût applicable dans votre Caisse régionale. Les contrats d'assurance emprunteur sont assurés par : PRÉDICA S.A. au capital de 3 029 024 028 € entièrement libéré. Entreprise agréée par le Code des assurances. Siège social : 16-38 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris 226 028 123 RCS Paris. Ces contrats sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier, Caisse régionale de Crédit Agricole Alpes Provence, sa filiale complémentaire à capital variable, agréée en tant qu'intermédiaire de crédit - Siège social : 15 Chemin des Trois Cèdres CS 03921 12087 Alpes-Provence Cedex 2 – RCS 381 974 448 Alpes-Provence - Société de courtage d'assurance immatriculée au Répertoire des Intermédiaires en Assurance sous le n° 97 019 223.

LES + DU PRÊT ÉTUDIANT

- 1 Valable pour le financement de vos études, de vos frais de scolarité, de votre voiture ou même de votre logement**
- 2 Frais de dossier offerts**
- 3 Durée de 12 à 120 mois**



Pour en savoir +
ou découvrir l'ensemble
de nos solutions :

► Prenez rendez-vous avec un Expert Jeunes au

04 27 84 27 27

Appel non surtaxé



► Connectez-vous sur
www.credit-agricole.fr/ca-alpesprovence/

Lien de connexion réservé aux partenaires

► Écrivez-nous directement sur
partenaire.etudiant@ca-alpesprovence.fr